Montereau (77): une lycéenne convertie à l'islam expulsée à cause de sa robe longue (MàJ: la plainte pour discrimination classée)

14/05/2016 à 14h46

14/02/2016

La plainte déposée à Montereau par Marie-Christine De Sousa pour discrimination a été classée sans suite par le parquet de Fontainebleau.

Cette mère d'élève estime que sa fille a été refoulée le 2 mai du lycée Flora Tristan à Montereau pour avoir porté une robe longue jugée comme un signe religieux par la proviseure. Une situation qui s'est reproduite le mardi, Mais le mercredi l'adolescente a repris les cours. La mère et sa fille voient dans l'attitude de la chef d'établissement une discrimination suite à la conversion de la jeune fille à l'islam il y a un an. Le rectorat avance que la jeune fille avait changé de manière de s'habiller et que la proviseur a joué son rôle d'éducateur en faisant preuve de vigilance. Le procureur s'est basé sur le règlement intérieur du lycée qui stipule que « le port de tenues par les élèves qui manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». […]
Le Parisien

05/05/2016

K. est âgée de 16 ans et est élève au lycée Flora Tristan à Montereau-Fault-Yonne (France). La jeune fille s'est convertie

à l’islam il y a un an, mais enlève toujours son voile avant de rentrer dans l’établissement scolaire.

Mardi dernier, elle s’est vue refuser l’entrée de son école par la proviseure en raison de sa tenue vestimentaire, raconte l’Obs. Sa robe noire a en effet était jugée « trop longue », ce qui représente « un signe ostentatoire religieux », selon la proviseure.

La maman de K. ne comprend pas la décision du lycée. « Ma fille, franco-portugaise, issue d’une famille catholique, s’est convertie à l’islam, oui. […] »

Le Soir

K., 16 ans, s’est vu refuser l’accès de son établissement, mardi 3 mai, en raison de sa robe, jugée trop longue. La veille, la proviseure lui avait signifié que sa tenue vestimentaire était un “signe ostentatoire religieux”, et donc qu’elle ne pouvait pas la porter dans le lycée.

L’Obs